

## kit d'inscription exposant.e

### **Ouvert au public**

du vendredi 31 mai à 14h  
au dimanche 2 juin à 18h  
soit 2 journées et demie d'exposition

2 soirées 18h /21h  
les vendredi et samedi

### **fréquentation**

5000 personnes attendues  
Entrée à prix libre pour le public

### **Exposants**

112 places sur grilles dans le **Marché des artistes**  
10 places pour la sculpture **dans un espace dédié**

### **Offre gracieuse accompagnant les inscriptions**

1 page par exposant.e dans le catalogue du salon  
1 place dans le "salon virtuel" sur le site pour 1 an

### **Art en scène**

Grande Halle de la Courrouze  
Rue Raymond et Lucie Aubrac,  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande  
email: artenscene35@gmail.com

# Présentation générale

La naissance de l'association Art2Rennes est marquée en 2018 par la création du «Petit Marché de l'Art », sous la Halle Martenot dans le centre de Rennes.

En 2024, cet événement, devenu emblématique, s'installe dans la Grande Halle de la Courrouze et change de dimension avec un nouveau concept qui, au delà du marché des artistes, met en scène les diverses activités de l'association.

Il prend le nom de « **Art en scène** ».

Un espace dédié à la sculpture est créé, des animations autour de la peinture et de la photo sont proposées au public.

Les ateliers artistiques du catalogue sont mis en scène dans un espace afin de les promouvoir, en invitant le public à venir s'initier à diverses pratiques.

Un espace d'animation propose des échanges avec des invités autour de différents thèmes, ainsi que la traditionnelle vente aux enchères des œuvres primées par le public et le jury de professionnels.

« Art en scène » est créé et animé par des bénévoles de l'association qui porte des valeurs de solidarité avec les artistes et de promotion de l'art vers tous les publics.

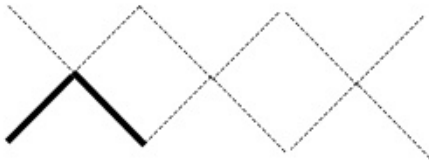
## Accès

Méτρο, ligne B, station Courrouze. Bus, lignes 6,



# Formules de stands et tarifs

Taille des grilles : largeur 1, 2 m / hauteur : 2,05 m



## Stand 2 grilles en zig zag

Longueur : 2,4m  
Surface utilisable au sol : 1 m<sup>2</sup>  
Tarif : 75€



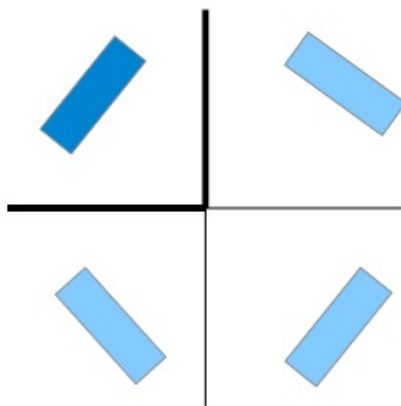
## Stand 4 grilles avec joues en ligne

Longueur : 4,8m  
Surface utilisable au sol : 2,88m<sup>2</sup>  
Tarif : 150€



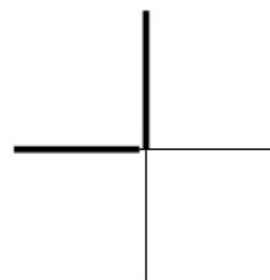
## Stand 6 grilles avec joues en ligne

Longueur : 7,2m  
Surface utilisable au sol : 5,76m<sup>2</sup>  
Tarif : 200€



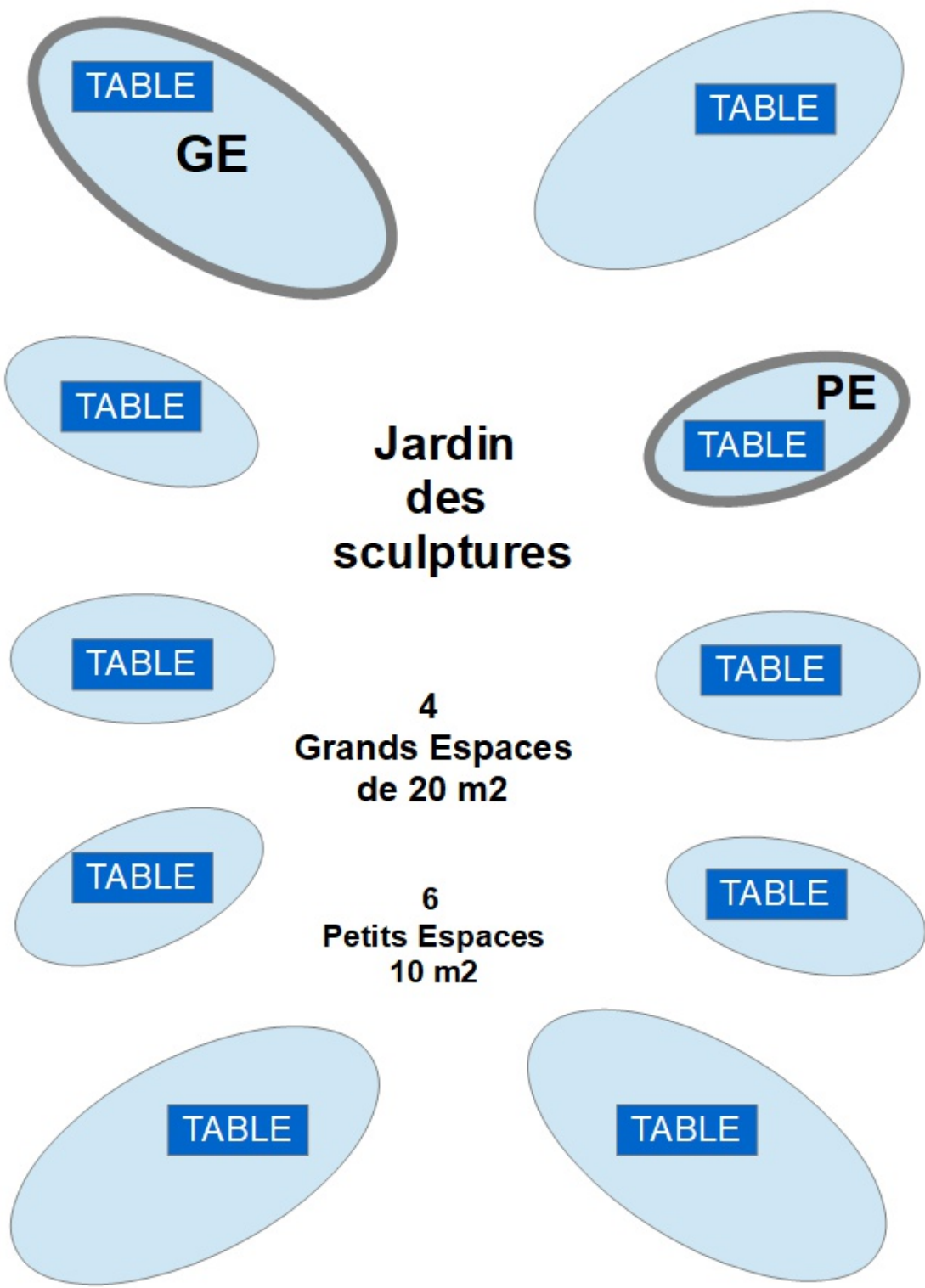
## Stand 6 grilles en ilot

Longueur de grilles : 7,2m<sup>2</sup>  
Surface utilisable au sol : 10 m<sup>2</sup>  
Table fournie  
Tarif : 230€



## Stand 4 grilles en ilot

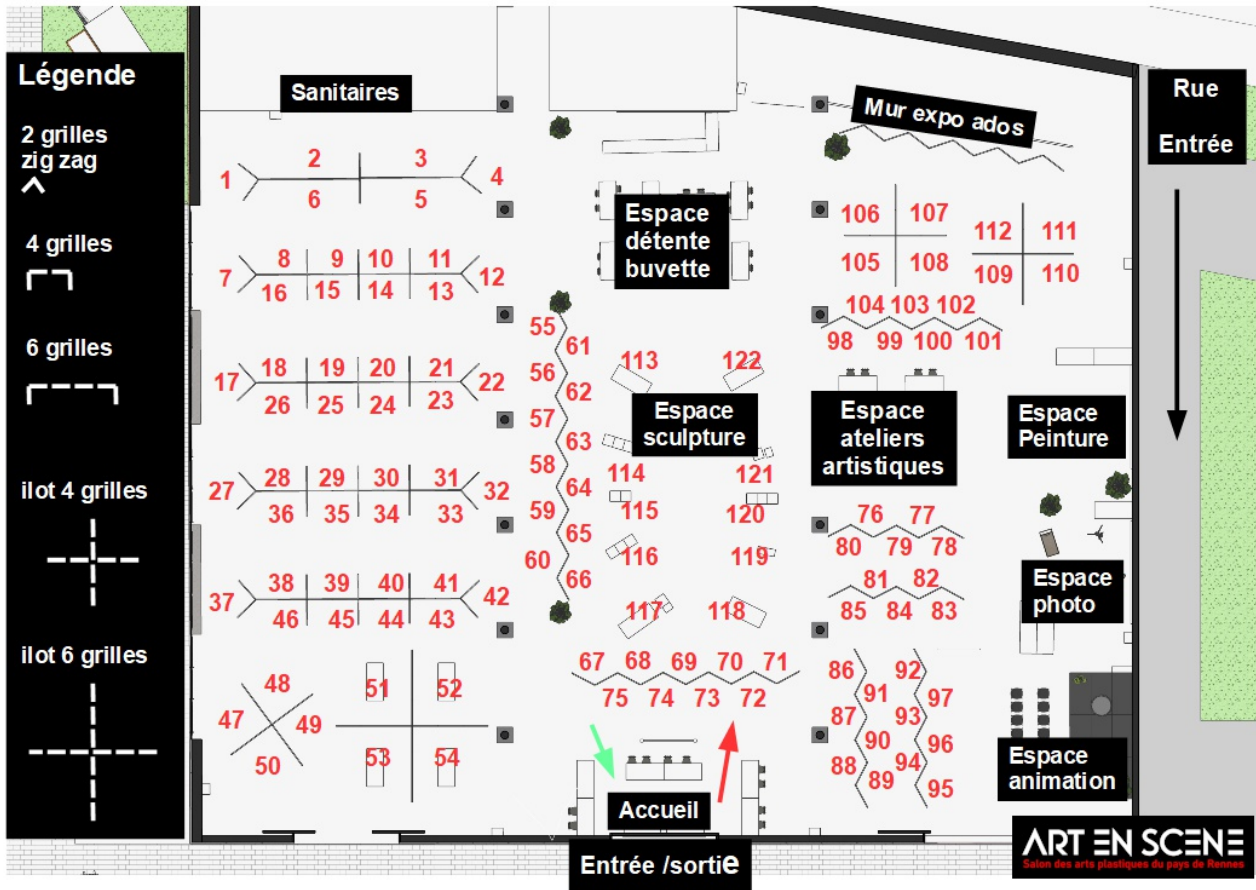
Longueur de grilles : 4,8m  
Surface utilisable au sol : 5m<sup>2</sup>  
possibilité petite table (non fournie)  
tarifs : 170€



Tous les espaces sont équipés d'une table de 1,8m / 0,80m

**Tarifs**  
 Grand espace : 200€  
 petit espace : 130€

# Les emplacements



# Réserver un stand

## Etape 1

Choisissez votre formule de stand parmi les 6 proposées sur grille et 2 en espace sculpture. Effectuez votre paiement par Hello asso.

Votre candidature est à ce stade prise en compte.

## Etape 2

Préparez vos documents, texte et photos **en prenant soin de respecter les indications:**

**1 texte court** (pour les agendas) 300 caractères maxi.

**1 texte long**, votre bio résumée, pour le **catalogue du salon**, votre fiche artiste pour votre stand : entre 400 et 500 caractères maximum, espace compris.

### Photos :

Toutes les photos nous parvenant doivent être renommées de la manière suivante:

#### **NOM ARTISTE\_titre photo**

**5 photos dont une de portrait d'artiste**, les 4 autres présentant des oeuvres pour les différentes publications de communication

Taille et formats des photos: Jpeg ou PNG, définition :300 ppp (points par pouce, ou dpi)

Très important : notre graphiste pourra vous demander de refaire une photo si elle n'a pas la qualité requise. Il en va de votre image d'artiste et de la qualité du catalogue.

**Pour les sculpteur.ices, choisissez une photo détournée** qui sera placée sur un fond neutre afin de la mettre en valeur dans le catalogue.

\* *prestation photo* possible, nous contacter pour connaître les conditions.

## Etape 3

Envoyez-nous vos documents par mail à l'adresse suivante: artenscene35@gmail.com

L'attribution d'un numéro de stand se fait par tirage au sort selon la formule choisie.

### Cas particulier:

Vous envisagez de partager un stand de 4 ou de 6 grilles. C'est possible.

dans ce cas, il nous faut 1 seul.e interlocuteur.ice pour effectuer la démarche d'inscription.

Cette personne se chargera de transmettre les documents de ses co-exposant.es afin de pouvoir les inclure dans le catalogue.

Le comité de pilotage du salon se réserve le droit de refuser une candidature si les conditions exposées dans les CGE ne sont pas respectées.

## L'espace sculpture

Le jardin des sculptures est un espace ouvert où les oeuvres pourront être exposées à la guise de l'artiste, dans la limite de l'emprise au sol prévue, par les formules 10m2 ou 20 m2.

Elle pourront être disposées sur des plots ou tout support présentant des garanties de sécurité pour le public amené à circuler entre les oeuvres.

L'organisation et le service de sécurité du salon s'assureront des bonnes conditions d'installation des oeuvres.

Une table (1,8m/ 0,80m) ainsi qu'une chaise sont fournies.

## **La communication**

### **Le catalogue du salon**

Nous vous offrons gracieusement (sans supplément) une page pour vous présenter. Elle comprend une photo d'oeuvre que vous souhaitez mettre en avant et du texte:

- Un texte biographique de 500 caractères maximum
- Vos informations de coordonnées que vous souhaitez publier : adresse, tél, email, site, réseaux.

La qualité de la photo est primordiale: format jpg ou PNG, 300 ppp.

Si les conditions techniques ne sont pas respectées, vous serez invités à nous fournir un nouvel envoi.

Si vos documents validés ne nous sont pas fournis avant la date de bouclage, vous ne figurerez pas dans le catalogue.

### **Le "Salon virtuel" sur le site Art2Rennes**

C'est une réplique du catalogue version Web. Votre fiche comprendra votre texte (fournis pour le catalogue) et des photos.

- Une photo portrait, in situ (pas de photomaton)
- 4 photos d'oeuvres

Le "Salon virtuel" 2024 restera ouvert 1an.

### **Presse écrite et audiovisuelle**

Une conférence de presse invitant tous les médias se déroulera 2 mois avant le Salon.

Des dossiers de presses seront envoyés à nos contacts journalistes locaux et correspondants des médias nationaux.

### **Réseaux sociaux**

Nos pages Facebook (art2rennes35 et Artenscene) seront mises à contribution en particulier dans leurs fonctions de partages dans les groupes locaux grand public.

### **Publicité dans les journaux locaux**

Des espaces publicitaires seront réservés dans la presse locale, quotidienne et périodique.

### **Affichage Urbain**

8 jours avant le Salon, nous optimiserons la visibilité du Salon sur les points de passage de Rennes Métropole.

# ART EN SCÈNE

Salon des arts plastiques du pays de Rennes

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

*Le présent règlement, remis à tout.e participant.e, dans le cadre de l'admission de sa candidature, définit les conditions et modalités de participation de l'artiste exposant à la manifestation, qui s'engage à les respecter. En conséquence, toute candidature implique l'adhésion entière et sans réserve de l'artiste exposant.e aux présentes Conditions Générales d'Exposition. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'association Art2Rennes, prévaloir contre les présentes.*

### ÉVÈNEMENT : ART EN SCÈNE 2024

*vendredi 31, samedi 1er juin, dimanche 2 juin*

*Grande Halle de la Courrouze Rue Raymond et Lucie Aubrac,  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande*

Horaires de présence pour les exposant.e.s

- Vendredi 31 mai de 11h à 21h. Ouverture au public : de 14h à 21h
- Samedi 1er juin de 10h à 21h. Ouverture au public : de 10h à 21h
- Dimanche 2 juin de 10h à 18h. Ouverture au public : de 11h à 18h

### Planning détaillé de l'événement

**VENDREDI 31 MAI :**

- 11H00-12H00 : Accueil des artistes, accrochage des artistes
- 12H00 -13h00 : café offert aux artistes
- 13h30 : Photo collective
- 14h00 : Ouverture au public avec présence des artistes
- 14h00 -18h00 : Ateliers d'initiation artistiques ouverts aux scolaires
- 18h00 : Animation

## **SAMEDI 1ER JUIN :**

- 10h00-21h00 : Ouverture au public avec présence des artistes
- 11h00-12h00 : Ateliers d'initiation artistique
- 14h00-17h00 : Ateliers d'initiation artistique
- 17h00 : Vente aux enchères
- 19h00 : Animation

## **DIMANCHE 2 JUIN :**

- 11h : Ouverture au public avec présence des artistes
- 11h00-12h00 : Ateliers d'initiation artistique
- 14h00-16h00 : Ateliers d'initiation artistique
- 18h30-20h : Décrochage et démontage

## **ADMISSION**

- Seul.e.s les artistes exposant.e.s préalablement inscrit.e.s et s'étant acquitté de la totalité du paiement de leur participation aux frais d'organisation ainsi que leur adhésion 2024, seront admis.es à l'installation le vendredi à 10h00. Ils devront se présenter aux membres et bénévoles de l'association Art2Rennes avant de pouvoir installer leurs travaux.

- La cession de tout ou partie de l'emplacement attribué à un.e artiste exposant.e est interdite. L'association Art2Rennes se réserve le droit de refuser tout artiste n'ayant pas déposé de candidature. Chaque artiste exposant.e ne peut présenter sur son emplacement que ses propres œuvres.

- L'association Art2Rennes se réserve le droit de refuser toute inscription s'il est jugé que le travail d'un artiste dépasse les limites fixées par l'association (racisme, homophobie, appel à la haine...). Cet événement recevant un public familial, l'association se réserve également le droit de décrocher les œuvres affichées le jour même qui seront jugées choquantes pour le jeune public (œuvres à caractère pornographique, violent, etc.). Ceci ne remet évidemment pas en cause la qualité du travail ou de la démarche de l'artiste.

## RESTAURATION

- Un petit déjeuner vous sera offert le matin entre l'accrochage et l'ouverture au public. Un verre vous sera également offert le dimanche soir après le démontage pour fêter la fin de l'événement et échanger entre exposant.e.s. Nous espérons à cette occasion vous y retrouver afin d'apprendre à mieux vous connaître, et espérons un coup de main pour le démontage.
- Un espace restauration et buvette sera proposé sur place. Cependant, le prix de votre inscription ne comprend pas de restauration.

## MONTAGE & DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION

*Infos pratiques : Pour l'installation et le démontage, le parking est à votre disposition, les véhicules devront être ensuite déplacés vers le parc relais afin de laisser les places pour le public. Toutes les entrées seront ouvertes. La Halle dispose de sanitaires (voir le plan).*

- Tous les artistes exposant.e.s respecteront les horaires pour les journées du 31 mai 2024 au 2 juin 2024

### VENDREDI 31 MAI :

- 10h : Accueil et accrochage
- 12h00 : Café offert aux artistes.

### DIMANCHE 2 JUIN

- 18h30-20h : Démontage et verre offert aux artistes.

- Les artistes exposant.e.s sont responsables de la sécurité dans leur espace d'exposition. Ils s'engagent à ne pas dépasser l'espace au sol dédié à leur stand lors de son aménagement pour des raisons de circulation et de sécurité du public. L'association Art2Rennes pourra interdire l'exploitation de tout emplacement non conforme auxdites règles de sécurité.

- Les artistes exposant.e.s s'engagent, s'ils couvrent les grilles, à n'utiliser que des éléments ignifugés au classement au feu M1 ou M2, noirs ou blancs afin de préserver l'harmonie de la scénographie. **Les artistes doivent être en mesure d'apporter la preuve de l'ignifugation avec un certificat.**

- L'association Art2Rennes ne fournit pas le matériel d'accrochage, il est de la responsabilité des artistes exposant.e.s de prévoir le matériel nécessaire à la mise en place de leurs œuvres (crochets, éclairage, supports...). En cas de dépannage d'un artiste exposant.e avec du matériel pourvu par Art2Rennes, l'association ne pourra être tenue responsable d'un quelconque défaut d'accrochage.

- En outre, les stands ne seront pas raccordés électriquement, vous avez cependant la possibilité de prévoir de l'éclairage sur batterie ou pile si nécessaire à votre installation.

## INSTALLATION

### 112 places sur grilles dans le Marché des artistes 10 places pour la sculpture dans un espace dédié

- L'association Art2Rennes est seule habilitée à établir le plan de la manifestation et à attribuer les emplacements de l'exposition. Afin de garantir la neutralité de l'association et ses membres dans l'attribution des emplacements, le placement des artistes exposant.e.s est réalisé par tirage au sort (à l'exception des artistes exposant.e.s proposant des animations pour qui un emplacement proche du lieu d'animation a été réservé).

- Les artistes exposants ont chacun à disposition en fonction de leur choix de type d'emplacement (voir les fiches avec les schémas détaillées) :

- stand 2 grilles en zig zag ( Longueur . 2,4m - Surface utilisable au sol : 1 m2)  
- Tarif 75€

- stand 4 grilles avec joues en ligne (Longueur: 4,8m Surface utilisable au sol : 2,88 m2) - Tarif 150€

- stand 6 grilles avec joues en ligne (Longueur : 7,2 m Surface utilisable au sol : 5,76 m2) - Tarif 200€

- stand 4 grilles en îlot (Longueur de grilles : 4,8 m Surface utilisable au sol 5m2  
possibilité petite table (non fournie) Tarif 170€

- stand 6 grilles en îlot (Longueur des grilles : 7,2 m Surface utilisable au sol 10 m2)  
Table fournie - Tarif 230€
- Petit espace sculpture (10m2 équipée d'une table 1.8m x 0.80m) - Tarif 130€
- Grand espace sculpture (20m2 équipée d'une table 1.8m x 0.80m) - Tarif 200€

## RÉSERVATION

Vous devez être adhérent 2024 Art2Rennes avant de réserver votre stand.

### Etape 1

Choisissez votre formule de stand parmi les 7 proposées. Effectuez votre paiement par Hello asso. Votre candidature est à ce stade prise en compte.

### Etape 2

Préparez vos documents, texte et photos en prenant soin de respecter les indications:

1 texte court (pour les agendas) 300 caractères maxi.

1 texte long, votre bio résumée, pour le catalogue du salon, votre fiche artiste pour votre stand : entre 400 et 500 caractères maximum, espace compris.

### Photos

Toutes les photos nous parvenant doivent être renommées de la manière suivante:

NOM ARTISTE\_titre photo

5 photos dont une de portrait d'artiste, les 4 autres présentant des oeuvres pour les différentes publications de communication : taille et formats des photos: définition :300 ppp (points par pouce, ou dpi)

**Très important** : notre graphiste pourra vous demander de refaire une photo si elle n'a pas la qualité requise. Il en va de votre image d'artiste et de la qualité du catalogue.

Pour les sculpteur.ices, choisissez une photo détourée qui sera placée sur un fond neutre afin de la mettre en valeur dans le catalogue.

\* *prestation photo possible, nous contacter*

### Etape 3

Envoyez nous vos documents par mail à l'adresse suivante: [artenscene35@gmail.com](mailto:artenscene35@gmail.com)

#### Cas particulier

Un stand de 4 ou de 6 grilles peut être partagé à 2 ou 3 personnes co-exposantes. L'inscription se fera au nom d'un.e seul.e interlocuteur.trice qui se chargera de nous communiquer les noms et coordonnées de ses co-exposant.e.s. Ces derniers devront comme tous les exposant.e.s nous communiquer leur document texte et photos aux conditions techniques indiquées pour la communication et le catalogue où une page leur sera proposée gratuitement

#### L'espace sculpture

Le jardin des sculptures est un espace ouvert où les œuvres pourront être exposées à la guise de l'artiste, dans la limite de l'emprise au sol prévue par les formules 10m<sup>2</sup> ou 20 m<sup>2</sup>.

Elles pourront être disposées sur des plots ou tout support présentant des garanties de sécurité pour le public amené à circuler entre les œuvres.

L'organisation et le service de sécurité du salon s'assureront des bonnes conditions d'installation des œuvres.

Une table (1,8 m/ 0,80 m) ainsi qu'une chaise sont fournies.

## LA COMMUNICATION

Le catalogue du salon

Nous vous offrons gracieusement (sans supplément) une page pour vous présenter. Elle comprend une photo d'oeuvre que que souhaitez mettre en avant et du texte:

- Un texte biographique de 500 caractères maximum
- Vos informations de coordonnées que vous souhaitez publier : adresse, tél, email, site, réseaux.
- La qualité de la photo est primordiale: format jpg, 300 ppp.

Si les conditions techniques ne sont pas respectées, vous serez invités à nous fournir un nouvel envoi.

Si vos documents validés ne nous sont pas fournis avant la date de bouclage, vous ne figurerez pas dans le catalogue.

### Le "Salon virtuel" sur le site Art2Rennes

C'est une réplique du catalogue version Web. Votre fiche comprendra votre texte (fournis pour le catalogue) et des photos.

- Une photo portrait, in situ (pas de photomaton)
- 4 photos d'oeuvres

Le "Salon virtuel" 2024 restera ouvert 1 an.

### Presse écrite et audiovisuelle

Une conférence de presse invitant tous les médias se déroulera 2 mois avant le Salon. Des dossiers de presse seront envoyés à nos contacts journalistes locaux et correspondants des médias nationaux.

#### Réseaux sociaux

Nos pages Facebook (art2rennes35 et Artenscene) seront mise à contribution en particulier dans leurs fonctions de partages dans les groupes locaux grand public.

#### Publicité dans les journaux locaux

Des espaces publicitaires seront réservés dans la presse locale, quotidienne et périodique

#### Affichage Urbain

8 jours avant le Salon, nous optimiserons la visibilité du Salon sur les points de passage de Rennes Métropole.

## VENTES

### Vente aux enchères :

Chaque artiste exposant.e peut accéder à la vente aux enchères.

Plusieurs prix sont prévus ;

- Un prix du public - Une sélection par vote du public qui vote pour un artiste qu'il aura sélectionné
- Un prix décerné par un jury (composé de 4 à 5 personnes professionnelles) une sélection avec plusieurs critères, dont fait partie la scénographie du stand

- Par prix, 4 artistes seront retenus proposant chacun.e 1 œuvre aux enchères, au total 8 œuvres seront vendues aux enchères.

Après le choix du public et du jury, une seule œuvre par artiste sera mise aux enchères, notre commissaire priseur saura le/la conseiller sur le choix de l'œuvre à mettre aux enchères si l'artiste a fait le choix de participer.

Un comptage des votes est réalisé en cours de journée par des bénévoles de l'association. Cette décision ne pourra être contestée pour quelque motif que ce soit.

- Une fiche cartel sera mise à disposition des artistes. L'artiste exposant.e doit inscrire le montant du droit de réserve au dos de la fiche cartel (somme en dessous de laquelle il ne souhaite pas qu'elle soit vendue). Il doit également y faire figurer son nom, titre et dimensions de l'œuvre choisie avec la commissaire priseur. Le fruit de cette vente revient intégralement aux artistes.

### Vente sur stand :

- Les artistes n'ont pas la possibilité d'afficher les prix de leurs œuvres directement sur leur stand, cette manifestation n'étant pas un salon destiné à la vente sur place. Les artistes peuvent cependant avoir avec eux un catalogue mis à disposition des visiteurs avec les tarifs de leurs œuvres, pour une prise de contact et une vente ultérieure à l'événement.

## ASSURANCE

L'association ART2RENNES est assurée pour ses activités et ses événements. Cependant, l'assurance de l'association ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- L'association Art2Rennes n'est pas responsable des dommages dus à des cas de force majeure, par exemple catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, émeutes, etc.
- Les artistes exposant.e.s sont responsables de leurs œuvres et de leur surveillance dans l'espace de la Grande Halle et à l'extérieur de celle-ci. L'association Art2Rennes décline également toute responsabilité en cas de dégradation, perte, vol, casse, ou tout autre dommage causé aux œuvres. Les artistes exposant.e.s renoncent à toute réclamation auprès d'Art2Rennes en cas de sinistre.

- En cas de dommage occasionné par un visiteur, c'est la Responsabilité Civile du visiteur qui prend en charge le dommage, et non celle de l'association. Il revient aux artistes d'effectuer les démarches nécessaires au dédommagement auprès du tiers impliqué dans les dommages.
- L'artiste exposant.e est responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer au lieu ou à des tiers, (comme par exemple d'autres exposants, des visiteurs, etc.), que le préjudice soit occasionné par lui ou par son installation. Il n'est pas obligatoire d'avoir une assurance professionnelle pour participer à l'exposition, l'exposant.e. doit cependant avoir une assurance civile afin d'être couvert.e en cas de problèmes.

## **DROIT À L'IMAGE**

- L'artiste exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'association Art2Rennes :
  - A réaliser des photos ou des films le représentant ainsi que les œuvres exposées sur son emplacement.
  - A utiliser librement ces images dans le cadre de la communication autour de cet événement et de futures opérations de l'association Art2Rennes sur tous supports, en France comme à l'étranger et pour une durée illimitée.

Si un.e artiste exposant.e ne souhaite pas que son image ou celle d'une ou plusieurs de ses œuvres soit utilisée par l'association Art2Rennes, il ou elle doit en avertir préalablement par écrit l'association Art2Rennes avant le 20 janvier 2024.

*En cochant sur la case de consentement lors de votre paiement Sur hello asso, vous validez les "Conditions Générales d'Exposition", vous déclarez avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus et les accepter sans réserve. Cette signature numérique vaut pour contrat.*